



COMMUNIQUE N°/AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026 DU...10 SEPT...2026...
PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA LETTRE-COMMANDE PASSEE APRES
DEMANDE DE CONSULTATION N°006/DC/AER/CIPM/2026 DU 05 JUIN 2026, POUR
ACQUISITION DE DEUX POSTES DE TRAVAIL DESTINES A L'EXPLOITATION SECURISEE
DE L'APPLICATION DE GESTION DU SYSTEME PREPAYE D'ELECTRICITE (ESEP-10).

FINANCEMENT : BUDGET AER - EXERCICE 2026.

Le Directeur Général de l'Agence de l'Electrification Rurale du Cameroun (AER) porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que l'entreprise **INFORMATRIX COMPANY SARL** Tél. **621667293** a été déclarée attributaire de la lettre-commande relative à ladite Consultation pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants ;

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	TRAVAUX	DELA	MONTANT TTC (FCFA)
INFORMATRIX COMPANY SARL Tél. 621 66 72 93	Acquisition de deux postes de travail destinés à l'exploitation sécurisée de l'application de gestion du système prépayé d'électricité (ESEP-10)	06 mois	19 999 999

Les entreprises retenues sont par conséquent, invitées à bien vouloir prendre l'attache avec le Service des Marchés de l'AER pour la suite de la procédure,

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des Marchés Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Yaoundé le...10 SEPT...2026....

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP

Le Directeur Général,



Moussa Ousmanou



DECISION N° 214 /AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026 DU 10 SEPT 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE PASSEE APRES DEMANDE DE
CONSULTATION N°006/DC/AER/CIPM/2026 DU 05 JUIN 2026, POUR ACQUISITION DE DEUX
POSTES DE TRAVAIL DESTINES A L'EXPLOITATION SECURISEE DE L'APPLICATION DE GESTION
DU SYSTEME PREPAYE D'ELECTRICITE (ESEP-10).

FINANCEMENT : BUDGET AER, EXERCICE 2026.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E. R, MAITRE D'OUVRAGE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;

Vu la Décision N°000000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;

Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E. R ;

Vu La loi n° 2024/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres N°006/DC/AER/CIPM/2026 du 05 juin 2026, pour Acquisition de deux postes de travail destinés à l'exploitation sécurisée de l'application de gestion du système prépayé d'électricité (ESEP-10) ;

Vu la proposition attribution et le PV N°34 de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 25/08/2026 ;

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise **INFORMATRIX COMPANY SARL Tél. 621 66 72 93** est attributaire de la lettre-commande relatif à la Demande de Consultation N°006/DC/AER/CIPM/2026 du 05 juin 2026, pour Acquisition de deux postes de travail destinés à l'exploitation sécurisée de l'application de gestion du système prépayé d'électricité (ESEP-10), pour les montants (TTC en FCFA) et les délais d'exécution suivants :

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	TRAVAUX	DELAI	MONTANT TTC (FCFA)
INFORMATRIX SARL Tél. 621 66 72 93	Acquisition de deux postes de travail destinés à l'exploitation sécurisée de l'application de gestion du système prépayé d'électricité (ESEP-10)	06 mois	19 999 999

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER

Yaoundé, le 10 SEPT 2026

Le Directeur Général,



Moussa Ousmanou